



Syndicat mixte pour le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers
et assimilés de la région de Monistrol-sur-Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-sept

Le 31 mars à 18 heures

Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

Etaient présents :

. les membres titulaires, ci-après (16):

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –

M. Jean-Jacques MOUNIER –

M. François BERGER – M. Luc JAMON –

M. Louis SIMONNET – M. Patrice MOUNIER –

M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Jean PRORIOL – M. Xavier LIOGIER –

M. Bernard GALLOT – M. Jacques SURREL –

M. Éric DUBOUCHET – M. Robert CLEMENCON –

M. Jean-Paul DEGACHE –

Etaient absents excusés (10):

. les membres ci-après :

M. Florent SABY – M. Ludovic GIRE –

M. René PASCAL –

M. Éric PETIT – M. Christophe NAVE –

Mme Sylvie BRUNON –

Mme Annick HERITIER – M. Didier USSON –

M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –

—
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.
—

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**N° 2017.03.13**

Objet : SYMPTTOM : Approbation du Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement du casier F de l'ISDND de Monistrol sur Loire.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président rappelle que le SYMPTTOM exploite l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Monistrol sur-Loire, autorisée au titre de la réglementation ICPE par l'arrêté préfectoral n°D2-B1-2002-11 du 16 janvier 2002 et ses arrêtés modificatifs, dont notamment l'arrêté préfectoral n°DAI-B1/2007-637 du 21 décembre 2007.

L'installation est autorisée pour une exploitation commerciale prenant fin au plus tard le 31 décembre 2026. La capacité résiduelle de stockage indiquée dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 12 avril 2016 est de 52 500 tonnes au 1er janvier 2015.

En juin 2016, le SYMPTTOM a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) un nouveau casier de stockage de déchets, « casier E » ; ce projet consiste en une extension horizontale sur des terrains jouxtant le site actuel, au Sud-Est, permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Vide de fouille : 575 000 m³,
- Tonnage maximum annuel : 30 000 tonnes,
- Durée de vie estimée : 19 ans.

La création de ce casier E sera accompagnée d'une refonte des lagunes et des bassins de gestion des lixiviats et des eaux superficielles.

Par courrier de la Préfecture en date du 8 août 2016, le dossier a été déclaré irrecevable en l'état, des compléments d'études et d'informations doivent être apportés au dossier de demande d'autorisation d'exploiter ce casier E. Ce dossier sera déposé complété prochainement.

Dans l'attente de l'aboutissement de la procédure et de l'aménagement effectif du casier E, et afin de pérenniser à court terme les capacités de stockage de l'ISDND, le SYMPTTOM souhaite créer un nouveau casier de stockage, « casier F », dans le périmètre ICPE actuel sur l'emplacement de l'ex « Casier Amiante » non réalisé.

Ce casier « F » permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Capacité : 55 000 m³ ;
- Tonnage maximum annuel : 25 000 tonnes ;
- Durée de vie estimée : environ 3 ans.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du CODERST en date du jeudi 16 mars 2017. L'arrêté préfectoral est en cours de signature.

De ce fait, il convient donc de mettre en œuvre une consultation ayant pour objet l'aménagement du casier « F » de l'ISDND de Monistrol sur Loire. L'estimation de ces travaux a été évaluée à 1 100 000 € TTC, lancée selon une procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



(N° 2017.03.13 suite)

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 16 votants,

- **APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre une consultation sur les bases ci-dessus évoquées, en vue de la passation d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet l'aménagement du casier F de l'ISDND de Monistrol sur Loire.
- **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier.

--==--

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré
À MONISTROL sur LOIRE

Le 31 Mars 2017,

Le Président,

Jean-Paul LYONNET